HISTOIRE – Thème n°2

Le monde depuis 1945

Chapitre 3

Affirmation et mise en oeuvre du projet européen

-1-

La création de la C.E.E. et le rapprochement franco-allemand

Collez le texte puis recopiez et répondez aux questions ci-dessous.

La construction de l'Union Européenne (U.E.) que l'on connait aujourd'hui a réellement démarré après la Seconde Guerre Mondiale. L'Europe était alors en ruines et il fallait tout reconstruire. Mais avant tout, il fallait trouver une solution au problème d'inimitié chronique existant entre la France et l'Allemagne. Il fallait trouver une solution pour que les deux pays s'entendent à nouveau pour ainsi arriver à une paix durable en Europe.

Site de l'Union Européenne

1. Quand a démarré la construction de l'Union Européenne?

2. Pour quelle raison l'idée d'une union européenne s'est-elle imposée?

1. Quand a démarré la construction de l'Union Européenne?

La construction de l'Union Européenne a débuté au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

La construction de l'Union Européenne (U.E.) que l'on connait aujourd'hui a réellement démarré après la Seconde Guerre Mondiale. L'Europe était alors en ruines et il fallait tout reconstruire. Mais avant tout, il fallait trouver une solution au problème d'inimitié chronique existant entre la France et l'Allemagne. Il fallait trouver une solution pour que les deux pays s'entendent à nouveau pour ainsi arriver à une paix durable en Europe.

Site de l'Union Européenne

2. Pour quelle raison l'idée d'une union européenne s'est-elle imposée?

La création d'une union européenne avait pour but le rapprochement franco-allemand, nécessaire « à une paix durable en Europe ».

La construction de l'Union Européenne (U.E.) que l'on connait aujourd'hui a réellement démarré après la Seconde Guerre Mondiale. L'Europe était alors en ruines et il fallait tout reconstruire. Mais avant tout, il fallait trouver une solution au problème d'inimitié chronique existant entre la France et l'Allemagne. Il fallait trouver une solution pour que les deux pays s'entendent à nouveau pour ainsi arriver à une paix durable en Europe.

Site de l'Union Européenne

Recopiez puis répondez aux questions ci-dessous

UNE EUROPE UNIE POUR LE PROGRES ET POUR LA PAIX

« Les frontières puissent-elles enfin abattues en Europe et puissions-nous avoir une seule Communauté et une libre circulation, pour les personnes, pour les biens et surtout pour le travail. »

Alcide de Gasper (président du Conseil italien)

Document n°1 - Affiche italienne de 1957 réalisée à l'occasion des traités de Rome

Document n°2 – Extrait du traité de Rome (1957)

« Art. 1. - Par le présent traité, les parties contractantes instituent entre elles une Communauté économique européenne.

Art. 3. - L'action de la Communauté comporte:

a/ l'élimination, entre les Etats membres, des droits de douane et des restrictions à l'entrée et à la sortie des marchandises [...];
b/ l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les Etats [extérieurs à la Communauté] ;

c/ l'abolition, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux;

d/ l'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture ;

e/ l'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports [...];

h/ le rapprochement des législations nationales dans la mesure nécessaire au fonctionnement du Marché commun [...];

j) l'institution d'une Banque européenne destinée à faciliter l'expansion économique de la Communauté »

1. À quelle occasion cette affiche a-t-elle été réalisée ?

2. Nommez les États représentés sur cette affiche.

3. Quels sont les grands objectifs de ces traités ?

1. À quelle occasion cette affiche a-t-elle été réalisée?

Cette affiche a été réalisée à l'occasion des traités de Rome de 1957.

2. Nommez les États représentés sur cette affiche.

Les 6 États représentés sont :

- le Luxembourg
- la Belgique
- les Pays-Bas

} *Benelux*

- l'Italie
- l'Allemagne (R.F.A.)
- la France

3. Quels sont les grands objectifs de ces traités.

Les grands objectifs des traités de Rome sont :

-suppression des droits de douane entre les pays membres afin de faciliter les échanges

-mise en place d'un Marché Commun

-instauration de politiques communes

« Art. 1. - Par le présent traité, les parties contractantes instituent entre elles une Communauté économique européenne.

Art. 3. - L'action de la Communauté comporte:

a/ l'élimination, entre les Etats membres, des droits de douane et des restrictions à l'entrée et à la sortie des marchandises [...];
b/ l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les Etats [extérieurs à la Communauté] ;

c/ l'abolition, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux;

d/ l'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture ;

e/ l'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports [...];

h/ le rapprochement des législations nationales dans la mesure nécessaire au fonctionnement du Marché commun [...];

j) l'institution d'une Banque européenne destinée à faciliter l'expansion économique de la Communauté »

- développer et faciliter les échanges intra-communautaires en créant une Banque européenne (et à terme une monnaie unique)

Tracez sur votre cahier (la largeur du cahier suffira) une frise chronologique sur laquelle vous placerez la première étape de la construction européenne, **la création de la C.E.E. en 1957**

Exemple de frise... attention de bien respecter l'échelle! (par ex. 1 cm = 2 ans)

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les États d'Europe de l'Ouest cherchent à s'unir afin d'éviter une nouvelle guerre, faire face au bloc communiste (dans le contexte de la Guerre Froide) et développer leurs économies.

C'est ainsi qu'en 1957, lors des traités de Rome, la C.E.E. est créée : elle prévoit la mise en place d'une zone de libre échange (Marché Commun) et d'une libre circulation des personnes et des biens entre les pays membres.

Cet espace de prospérité incite alors de nouveaux États à la rejoindre.

– 2 –

De la C.E.E.
à l'Union Européenne

Document n°3 – Le traité de Maastricht (février 1992 – extraits)

« **Article 1.** Par le présent traité, les Hautes parties contractantes instituent entre elles une Union européenne. [...].

Article 2. L'Union se donne pour objectifs :
– de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures [...], et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant à terme une monnaie unique ;
– d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, qui pourrait conduire à une défense commune [...] ;
– de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;
– de développer l'Union en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice. »

Recopiez puis répondez aux questions ci-dessous en vous aidant du document n°3 du dossier documentaire.

1. Présentez le traité (pays signataires, date et lieu de signature).

2. Quelle est la nouveauté économique du traité ?

3. Montrez que la Communauté européenne n'est plus seulement économique.

1. Présentez le traité (pays signataires, date et lieu de signature).

Le traité de Maastricht (février 1992 – extraits)

« **Article 1.** Par le présent traité, les Hautes parties contractantes instituent entre elles une Union européenne. [...].

Article 2. L'Union se donne pour objectifs :
– de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures [...], et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant à terme une monnaie unique ;
– d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, qui pourrait conduire à une défense commune [...] ;
– de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;
– de développer l'Union en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice. »

Le traité a été signé à Maastricht en 1992 par les 12 pays membres de l'époque.

2. Quelle est la nouveauté économique du traité ?

Le traité de Maastricht (février 1992 – extraits)

« **Article 1.** Par le présent traité, les Hautes parties contractantes instituent entre elles une Union européenne. [...].

Article 2. L'Union se donne pour objectifs :
– de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures [...], et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant à terme une monnaie unique ;
– d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, qui pourrait conduire à une défense commune [...] ;
– de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;
– de développer l'Union en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice. »

Le traité crée une union monétaire.
Il comporte à terme une monnaie unique.

3. Montrez que la Communauté européenne n'est plus seulement économique.

Le traité de Maastricht (février 1992 – extraits)

« **Article 1.** Par le présent traité, les Hautes parties contractantes instituent entre elles une Union européenne. [...].

Article 2. L'Union se donne pour objectifs :
– de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures [...], et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant à terme une monnaie unique ;
– d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, qui pourrait conduire à une défense commune [...] ;
– de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;
– de développer l'Union en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice. »

Le traité prévoit une politique étrangère et de sécurité commune et une défense commune.
Il accorde aussi une citoyenneté européenne

Commenter ces caricatures en quelques phrases

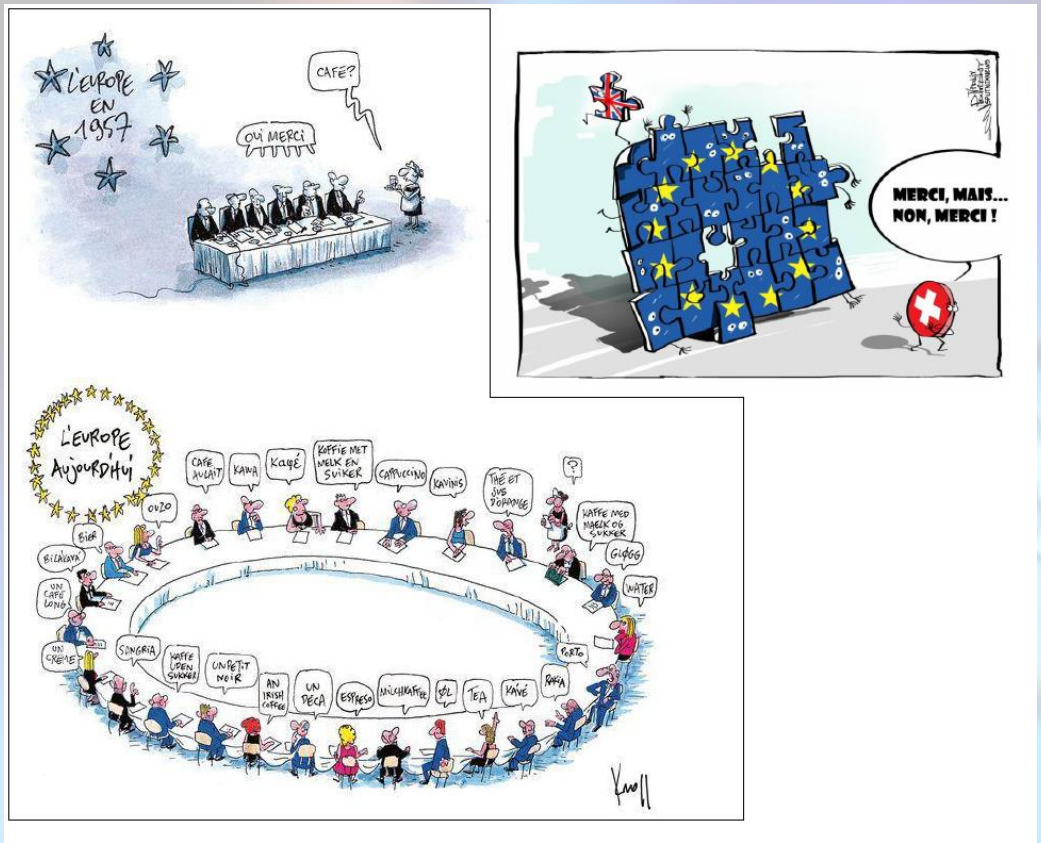

Ces 2 caricatures font référence aux problèmes de l'élargissement de l'U.E..

En effet, il était plus facile de s'entendre et de prendre des décisions à 6 pays en 1957 qu'à 27 aujourd'hui.

D'autre part, le « puzzle » de l'U.E. est difficile à construire, certains pays remettant en cause l'utilité de cette union en la quittant (*Brexit*), d'autres ne souhaitant pas l'intégrer (ici, la Suisse).

La fin de la Guerre Froide relance la construction européenne. En 1992, le traité de Maastricht marque le passage de la C.E.E. à l'U.E. (Union Européenne).

La démocratie se voit alors renforcée par les accords de Schengen et par la création d'une citoyenneté européenne.

Une monnaie unique, l'€uro (adoptée actuellement par 19 pays) vient renforcer l'unité économique de l'Union.

Dans le même temps, l'élargissement se poursuit et s'accélère (*2013 : adhésion de la Croatie*)...même si certains ont décidé de quitter l'U.E. *(Brexit du Royaume-Uni)*

Placez sur votre frise chronologique…
la fondation de l'U.E. (traité de Maastricht) en 1992
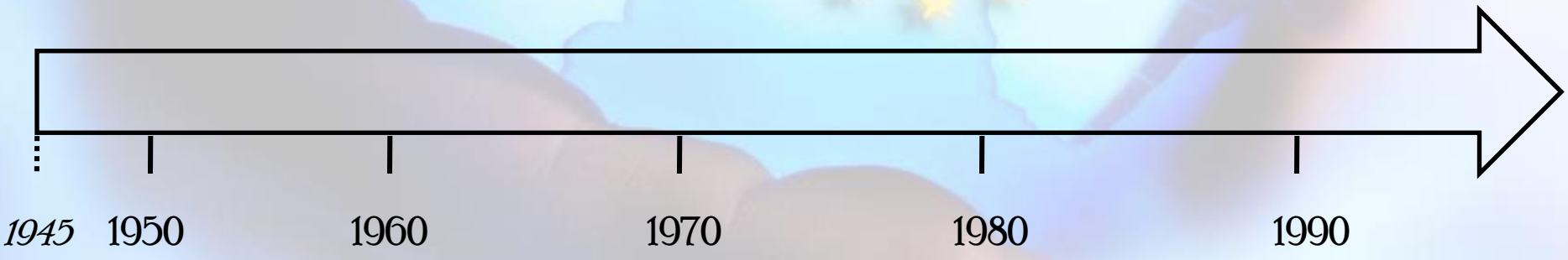
Exemple de frise… attention de bien respecter l'échelle! (par ex. 1 cm = 2 ans)